

## Le Burundi dénonce les "manœuvres" du Secrétaire général du COMESA

@rib News, 26/05/2018 Source Xinhua Le Burundi dénonce les manœuvres de report et de délocalisation du prochain Sommet du COMESA Le ministre burundais des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a sorti jeudi une note verbale dénonçant les manœuvres du Secrétaire général du COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) de reporter sine die et de délocaliser les travaux de la 38<sup>ème</sup> réunion des organes directeurs du COMESA, prévus à Bujumbura du 1er au 10 juin prochain.

Pour le Burundi, la décision du Secrétaire général du COMESA est considérée "comme un manque de respect à la souveraineté", selon cette note verbale lue jeudi sur les ondes de la radio nationale. La note indique que le Secrétaire général du COMESA outrepassé de manière répétitive ses pouvoirs en violant volontiers et unilatéralement les procédures en invoquant la question de sécurité. "Au niveau des procédures, encore une fois, le Secrétaire général du COMESA passe outre les dispositions des textes régissant notre chère Organisation et prend une décision unilatérale à la place du bureau constitué par les trois Etats souverains suivants agissant en Troïka, à savoir le Madagascar (assurant la présidence), le Burundi (la vice-présidence) et l'Ethiopie (la rapporteur)", précise la note verbale. Cela est ainsi au moment où, poursuit la note verbale, "plusieurs missions techniques du Secrétariat du COMESA ont été effectuées au Burundi et ont confirmé que le Burundi est prêt à accueillir le Sommet conformément à l'accord d'accueil des réunions signé entre le gouvernement du Burundi et le COMESA le 7 juillet 2017 à Bujumbura". Le ministre burundais des Affaires Etrangères a déclaré à cet effet que "tous les préparatifs sont déjà terminés" et a encouragé "les participants ne se sont pas encore inscrits à le faire" et à chercher des informations supplémentaires y relatives sur le site du COMESA. La note verbale accuse le Secrétaire général du COMESA de vouloir, "par voie indirecte, ressusciter sa position du 20 juillet 2017 qui n'avait d'autres visées que d'empêcher la tenue du Sommet du COMESA à Bujumbura, mettant par là en cause la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres". La décision du Secrétaire général du COMESA concerne le report sine die de ce Sommet du COMESA et la délocalisation de ce dernier à Lusaka en Zambie, le siège de cette organisation sous-régionale regroupant 19 pays, dont le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Egypte, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, la Libye, le Madagascar, le Malawi, l'île Maurice, l'Ouganda, la RDCongo, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});